A l'expiration de sa peine, il fut interné dans le [illegible] et [illegible] ; c'est là qu'il a trouvé le renfermant [illegible] de G. Kennan sur la Sibérie des déportés politiques. Kachinsef est rédacteur de la *Revue Libre*, qui se publie à Zurich.

La réunion était ouverte par Rassie ; il est venu à Paris pour étudier la chimie. Il est riche et, contrairement à ses compatriotes, il habite un appartement très confortable dans le quartier des Gobelins. Il appartient à une famille d'origine suédoise. En 1881, il fut impliqué dans l'affaire de la Kouvelle, une affaire de société secrète et condamné à la déportation dans la Sibérie orientale, à Irkoutsk. Il a été libéré grâce aux intrigues de sa famille et a pu mettre en jeu. C'est un chimiste de quelque valeur.

Mlle Bromberg, par contre, n'a jamais fait de politique. C'est une jeune fille de vingt et un ans pour laquelle ses compatriotes professent la plus vive sympathie. Elle est issue d'une famille israélite très pauvre, de Krementchog, gouvernement de Poltawa. A sa sortie du Gymnase, où elle fit de brillantes études, elle donna des leçons pour venir en aide à ses parents. Lorsque les cours des Facultés de médecine furent interdits aux femmes, elle vint à Paris, comme bien d'autres ; mais la tâche était pour elle d'autant plus difficile qu'elle ne savait pas un mot de français.

Elle se mit au travail bravement, et la passion de l'étude est chez elle si forte, qu'elle parlait à ses amis de préparer ses examens d'internat. Elle voulait en outre suivre, le soir, des cours de dessin pour lequel elle montre des aptitudes toutes spéciales. De nuit qu'amène chaque semaine n'a été relevée contre elle. On a trouvé, il est vrai, à son domicile une valise renfermant des matières explosives ; mais cette valise lui avait été laissée en dépôt par un compatriote et elle en ignorait, disait-elle, absolument le contenu.

L'Interrogatoire

Le président procède à l'interrogatoire des prévenus.

Le premier interrogatoire est celui de Reinstein, âgé de 24 ans. Il a une figure très fine et porte des lunettes bleues qui lui donnent l'aspect d'un étudiant allemand.

Le prévenu qui parle difficilement le français, demande le secours d'un des interprètes présents. Il résulte des explications qu'il fournit qu'il s'est décidé à parler quand il a su que Landesen était un agent provocateur.

D. Qui vous l'a dit ? — R. Un ensemble de faits que je pourrai faire connaître ; je crois que c'était un émissaire de l'ambassade de Russie.

On interroge ensuite Mme Reinstein, 24 ans, visage pâle et rond ; elle est coiffée d'un chapeau de paille noire et vêtue d'une robe noire très modeste. Elle est interrogée par l'intermédiaire de l'interprète.

« Je savais, dit-elle que mon mari s'occupait de chimie. Quand j'ai été arrêtée je me suis considérée comme perdue, car j'étais convaincue qu'on allait me livrer à la Russie. Je ne connaissais pas la loi française.

M. le président. Qu'elle se rassure !

Mme Reinstein. Je voulais essayer de sauver mon mari sans essayer de compromettre d'autres personnes.

La prévenue ajoute qu'elle voyait souvent Landesen venir chez son mari et, chaque fois elle se retirait sur la prière de celui-ci.

Interrogatoire de Nakachidzé, 24 ans, — très pauvrement vêtu. — Reconnaît qu'il s'est occupé d'expériences, mais que ces expériences n'avaient rien à faire avec les bombes.

Stépanof, 30 ans.

D. On a trouvé une bombe chez vous dans une boîte ?

R. Je connaissais l'existence de la boîte, mais je ne savais pas ce qu'il y avait dedans.

Gayantzeff, 30 ans, étudiant en médecine. S'exprime difficilement en français. Il déclare lui aussi qu'il ignorait la présence de la bombe dans la boîte et représente à son tour Landesen comme un agent provocateur.

Mlle Bromberg, 22 ans, étudiante en médecine, petite brune aux yeux extrêmement vifs. Comme Mme Reinstein, elle est vêtue de noir.

M. le président. — Vous prétendez que vous ne savîes pas que des bombes se trouvaient chez votre ami. On a trouvé chez vous une valise dans laquelle se trouvaient des bombes. C'est très compromettant pour vous ? — R. Je le sais, mais je ne puis vous dire autre chose.

Après l'interrogatoire de Lavrenius, étudiant en médecine, 33 ans, le président entre dans de nombreux détails techniques, en s'appuyant sur les documents de l'instruction pour arriver à établir le contenu des bombes.

Après l'audition des témoins à décharge, l'audience est renvoyée à demain.

UNE TÊTE DANS UN COLIS

Notre correspondant de Nîmes nous télégraphie :

On se rappelle la lugubre découverte faite à la gare de Paris-Bercy. Une tête de femme, empaquetée et expédiée de Nîmes à Paris, était restée en gêne au magasin de Bercy, où l'odeur prod.ite par la décomposition des chairs avait attiré l'attention des employés.

On s'est d'ailleurs un instant demandé si cette liquéf ... avait de graves présomptions. C'est un nommé Edmond Gras, âgé de 24 ans.

M. Jaume, inspecteur de la sûreté, l'a arrêté à Cressé (Drôme), à la suite des indications qui lui ont été fournies par la police d'Alais où il est resté toute une journée la semaine dernière.

Gras a été amené à Nîmes solidement enchaîné et il a été écroué à la maison d'arrêt.

Aujourd'hui, Gras, nie énergiquement être l'auteur de ce crime, mais il avoue être coupable de vol et d'escroquerie, délit pour lequel on le recherchait.

LA FÊTE DE GAYANT

Lundi va commencer, pour les Douaisiens, une semaine de liesse et de réjouissances.

C'est la fête de Gayant. Quiconque a connu la vie flamande se rappelle la fête de Gayant. C'est l'une des plus sonores et des plus joyeuses de l'ancienne Flandre. C'est un carnaval flamand où se révèle dans toute sa force sa constance et sa ténacité, le caractère de la population.

Chez les Flamands, rien ne se façonne à demi, ni les maisons, ni les meubles, ni la culture, ni la révolte. Aussi gardent-ils le monopole de tout ce qu'ils entreprennent. Tout, en Flandre, est fait selon une tradition ; tout est héréditaire, la fabrication de la dentelle aussi bien que les fêtes locales.

Balzac, dès les premières pages de la *Recherche de l'Absolu*, a bien compris le caractère l'esprit de la Flandre en général, et celui de la ville de Douai en particulier.

« Il est presque impossible, dit-il, de ne pas être pris d'une espèce d'attendrissement à la peinture de la vie flamande quand les accessoires y sont bien rendus. Pourquoi ! Peut-être est-ce, parmi les différentes contrées, celle qui fait le mieux les incertitudes de l'homme. Elle exprime surtout le calme et la monotonie d'un bonheur naïvement sensuel, où la jouissance étouffe le désir en le prévenant toujours. »

Or, toute la Flandre aime les mannequins géants. Douai a conservé à travers les âges une de ces coutumes pour son géant *Gayant*, et pour toute la famille d'iceux. Chaque ville flamande a son couple de géants nationaux baptisés de noms familiers.

Douai a, en plus, pour ces colosses intimes, des croquemitaines débonnaires qui n'arrêtent guère que des cris de joie aux tout petits enfants ; on en trouverait la source dans sa conception de la vie ; on en trouverait les correspondances dans tout l'art flamand. Ces nanmoins dans monstrueux sont cousins de Pantagruel. Ils ont la bonhomie narquoise d'une race ayant une entente exquise des matérialités de la vie.

Les Flandres ont, de temps immémorial, entretenu des relations commerciales avec la Chine et le Japon. Elles ont rapporté de là les monstres terribles ou grotesques, où s'exalte complue l'imagination orientale. Mais elles n'ont rien emprunté à ces créations étranges. Elles ont leurs colosses, faits selon leur idéal. Elles les ont conçus, ils ont vécu, de ces colosses joyeuses dont le goût leur fut inculqué par les invasions espagnoles.

Et depuis la moyen âge, elles ont la même affection pour ces sortes de palladiums naïfs, pour ces géants barbus et souriants, aux joues fraîches, aux formes rebondies. Et ces mannequins d'osier, ces colosses d'aujourd'hui les symboles de la vie locale, dans leurs calmes et gauches attitudes.

***

A Douai, la procession de Gayant remonte à une date immémoriale.

Gayant, le géant douaisien, est un personnage dont l'origine est obscure, dont la légende se perd dans la nuit des temps.

Plusieurs versions présentent son histoire de façons différentes. Suivant les uns, il aurait été créé au neuvième siècle pour honorer la mémoire de Jehan Gélon, qui délivra Douai assiégé par les Normands.

Suivant d'autres, il aurait été destiné à perpétuer le souvenir des belles actions de Jehan Boutiers de Caventin, seigneur qui vivait au treizième siècle.

Ce sont là opinions d'érudits. Il faut les prendre pour ce qu'elles valent. Il est probable que Gayant a une origine beaucoup plus mystérieuse et qu'il a surgi pour incarner une idée, un désir des citoyens de la ville.

Tous ces géants de Flandre se rattachent à l'âme du peuple par des liens mystérieux. Sans cela ils n'auraient certes pas cette popularité.

Gayant est un géant d'osier, haut comme les maisons. La tradition locale affirme que son visage souriant et rose a été modelé par Rubens. Rien ne le prouve, si ce n'est la tendance de Rubens à aimer les colosses aux joues roses.

Gayant n'est point un géant solitaire. Il a toute une famille : Marie Gagenou, sa femme, et trois enfants : Jacquot, Fillon et Binbin.

Gayant porte le costume traditionnel des géants flamands, casque en tête et targe en main.

Jacquot porte un costume de troubadour et un chapeau à claque. Fillon est une jeune fille aux cheveux blonds et au teint pâle. Quant à Binbin, le dernier né de Gayant, il est coiffé du bourrelet et louche horriblement. Le peuple, qui ne peut voir ce marmot colossal sans attendrissement, l'a surnommé le « p'tiot Tourni ».

La procession de Gayant comprend, outre la famille, un cortège de personnages allégoriques : un bouffon, le corps traversé par un cheval d'osier ; la Fortune, montée sur un char antique et chargée de sa roue ; un avocat, plumant une poule, que lui tend un paysan ; des animaux fantastiques, des allégories.

Ce cortège incohérent, auquel l'imagination des Flamands apporte chaque année quelque variété, parcourt toutes les rues de la ville aux applaudissements de la foule, charmée.

***

Malgré sa popularité, Gayant a eu quelquefois des difficultés avec les autorités constituées. Ces géants flamands incarnent l'esprit du peuple. Ils ont des tendances frondeuses et gouailleuses. Ils ont le sans-gêne de Panurge.

Au fond, ils aiment à empoigner quelquefois la fouet de la satire ; ils prennent parfois pour le pauvre monde contre les puissants. On leur reproche une verve irrespectueuse.

En 1771, Gayant, accusé d'immoralité, reçut l'ordre de ne plus paraître dans les rues de Douai. La procession était supprimée.

En 1779, Gayant reparut dans les rues. Et, depuis, cette année, il a pu sortir sous les ailes son magasin, et la procession s'effectue toujours. Elle réjouit le peuple, mais cela taquine l'autorité.

Et pendant qu'il se promène, indolent et narquois, la foule chante en son honneur les couplets du *Khan*, qui sont encore, de nos jours, le chant patriotique des Douaisiens.

N'est-il point intéressant de noter au passage *cette manifestation de la vie locale ? Qui* sait, malgré le caractère tenace des Flamands, Gayant ne finira, de longs jours à vivre et à charmer les petits enfants et le peuple, immortellement naïf ?

SAINT-RÉAL.

Les Manœuvres navales

La Marine française va se livrer dans l'Océan Atlantique à des manœuvres navales qui ne peuvent manquer de passionner tous les patriotes.

Afin de renseigner promptement et exactement nos lecteurs sur ces simulacres de guerre, nous avons envoyé à Brest un de nos collaborateurs qui en suivra toutes les péripéties.

NOTRE PRIME

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

désirant remercier ses lecteurs et abonnés de la sympathie qu'ils n'ont cessé de lui témoigner vient de s'imposer un sacrifice énorme pour leur offrir une prime de la plus haute valeur.

Par un traité passé avec M. Leroy, professeur aux Ecoles académiques de Lille, l'administration du journal peut offrir à ses lecteurs, pour la somme minime de cinq francs, une merveilleuse gravure **LE VIGNERON**, de 0,60 c. sur 40 c. d'après le beau tableau de M. Hanoteau, peinture, dont la valeur réelle est de **quarante francs.**

Le talent de l'artiste lillois, M. Leroy a été consacré à Paris par plusieurs médailles à l'Exposition des Champs-Elysées où il est aujourd'hui Hors Concours.

Une médaille d'honneur à l'Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie et les nombreux travaux de M. Leroy acquis par l'Etat pour les collections du Louvre, sont une garantie du mérite de la gravure que nous offrons en prime.

Nous croyons répondre au goût artistique de notre population en mettant en vente cette œuvre à un prix plus que modeste.

Un tirage de 100 épreuves sur chine, (épuré avant le lettre), sera mise à la disposition des amateurs au prix de **dix francs.**

Il suffit de remplir un bulletin à l'adresse du journal.

CHRONIQUE REGIONALE

L'Epargne du Nord (société départementale de retraites). — Nous donnons ci-après la liste des numéros gagnants au tirage de la dite Société qui a eu lieu le 28 juin dernier :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
911	912	935	992	1077	1119	1232	1263	1297	1329
1506	1510	1603	1545	1716	1727	1777	1794	1868	1945
2100	2165	2196	2241	2253	2263	2277	2281	2357	2383
2388	2397	2399	2375	2384	3112	3187	3264	3315	3345
3400	3402	3421	3430	3471	3529	3733	3836	3863	3959
3992	4143	4163	4235	4251	4319	4390	4421	4491	4543	4561
4609	4610	4630	4724	4729	4757	4772	4784	5037	5046	5062	5198
5199	5217	5220	5285	5296	5299	5307	5364	5381	5393	5504	5638	5648	5676	5748	5753	5800	5890	5929.

Les lots sont délivrés sur la présentation des numéros gagnants, au siège de la Société, au café Simar, 30, place du Théâtre.

NOUVELLES OFFICIELLES

Par arrêté de M. le Président de la République en date du 26 juin 1890, ont été nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers, de Paris (Pas-de-Calais), M. Auguste Labitte, sous-lieutenant ; à Lapugnoy (Pas-de-Calais), M. Gustave Louchart, sous-lieutenant.

Poids et mesures. — Par une décision du 7 juin 1890, prise sur l'avis de la commission de métrologie, les instruments destinés aux poids et mesures, M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies interdit l'usage, la vente ou la mise en vente des balances de ménage, romaines à cadran ; poids..., etc.

Toutefois, comme il serait rigoureux, après la longue tolérance qui a eu lieu, d'arrêter subitement la vente de ces instruments, les marchands en faisant usage pourront continuer à les vendre aux particuliers jusqu'au 31 décembre 1890.

Travaux de grosses réparations. — La circulation sera interrompue du 1 juillet au 10 août 1890, sur la partie du chemin d'intérêt commun n° 31, comprise entre le hameau de Croquet et le chemin de grande communication, n° 31.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux ordinaires, n° 8, 9 et 14 d'Avelin.

Chronique locale

ROUBAIX

Attaque nocturne. — Depuis quelques jours, les rôdeurs nocturnes se multiplient et il est maintenant dangereux de s'aventurer la nuit dans les rues de la ville.

Vendredi matin, vers une heure, M. Vincent C... revenait du café et se dirigeait vers la rue Descartes, lorsqu'arrivé rue du Trichon il rencontra trois individus qui lui demandèrent l'heure.

M. C... leur fit remarquer que le moment était mal choisi et les pria de le laisser passer.

Alors l'un d'eux se mit en travers du trottoir et lui lança un coup de tête dans l'estomac.

M. C... tomba ; les deux autres individus sautèrent sur lui et voulurent le dévaliser. M. C... se défendit du mieux qu'il put, renversa l'un, lança un coup de poing sur le second et parvint à prendre la fuite, laissant les trois malfaiteurs interloqués.

Dans la lutte, la victime de cette agression s'est contusionné le bras.

Adjudication. — Une adjudication pour la construction d'un égoût rue d'Heu et l'élargissement de la chaussée, aura lieu le mardi 22 juillet, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le devis s'élève à la somme de 23,000 fr., y compris celle de 1,058 fr. 75 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 800 fr.

Un mendiant récalcitrant. — Jeudi après-midi, vers cinq heures, le nommé Jean-Philippe Mourgeon, mendiant âgé de 74 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy, mendiait rue de l'Epeule.

L'agent de sûreté Anselin le reconnut pour un expulsé et se dirigea vers lui.

Il le pria de le suivre au dépôt ; Mouligneau refusa, mais, comme on voulait lui mettre les menottes, il se coucha sur le dos, envoyant à gauche et à droite des coups de poing et des coups de pied.

L'agent Anselin dut avoir recours à son collègue Lévy, et tous deux hérent Mouligneau sur une brouette.

Ce n'est qu'ainsi qu'ils parvinrent à le conduire au dépôt du deuxième arrondissement, après avoir été en outre grossièrement insultés.

Le quart d'heure de Rabalais. — Jeudi après-midi, vers deux heures et demie, deux individus se présentèrent à l'estaminet Petit, rue du Moulin, et demandèrent chacun une consommation.

Vers cinq heures, quand le moment de payer fut venu, ils déclarèrent n'avoir pas le sou ; ils avaient dans l'esprit dépensé deux francs soixante quinze centimes.

Mme Petit ne voulut plus rien entendre, et envoya sa petite fille chercher la police, en maintenant l'un des consommateurs ; pendant que l'autre prenait la fuite.

L'agent Decourcelle s'empara de l'individu qu'il conduisit au dépôt de sûreté, où il a déclaré se nommer Gustave Mouchelet, commerçant, âgé de 48 ans, demeurant rue Ste-Thérèse.

Mme Petit n'a pas été épargnée ; elle a été l'objet d'une contravention, pour avoir servi à boire jusqu'à l'ivresse.

Contraventions. — Une contravention a été dressée à la charge des nommés Emile Trécaut, domestique, âgé de 27 ans, demeurant rue Solférino, cour Decroeq et Henri Beels, manœuvre de doublons, rue Crétry, pour avoir traversé avec leur voiture, un convoi funèbre.

Un suicide. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, à une heure, le nommé François Waymel, tricoeur, âgé de 63 ans, demeurant rue Solférino, cour Decroeq et Henri Beels, manœuvre de doublons, rue Crétry, pour avoir traversé avec leur voiture, un convoi funèbre.

Un accident rue Saint-Antoine. Jeudi soir la nommée Fidéline Davrin, 18 ans demeurant rue Sadi-Carnot, travaillant chez M. Anatole Cordonnier, *rue Saint-Antoine*, a eu trois doigts de la main droite pris dans les engrenages, de son métier qu'elle nettoyait à la marche.

Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de la Barbe d'Or. — Jeudi soir, vers huit heures, une ménagère Nathalie Florin, âgée de 65 ans, est tombée dans son escalier et s'est fracturé une côte.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur, elle a été admise à l'hôpital.

Concours de Géographie. — Jeudi matin à huit heures, a eu lieu au local des cours de langues vivantes, place Notre-Dame, le concours annuel de géographie, organisé par la Société de géographie de Lille.

Cinquante-quatre candidats, dont quarante-deux garçons et douze filles, se sont présentés.

Presque tous les candidats sont élèves ou de l'Institut Turgot ou de l'Institut Sévigné. Très peu d'élèves des écoles communales.

M. Henry Bossut, président de la Société de géographie de Roubaix était présent.

Ce soir M. Lebuzeque-Carpentier, secrétaire de la section de géographie de Roubaix, qui a donné lecture des questions qui avaient été tirées au sort et dont nous donnons ci-après la liste :

1re série. — Cours de Saint-Cyr, Jeunes gens. — Le bassin de l'île d'Elbe, carte.

2e série. — Jeunes filles. — Enseignement secondaire. — Possessions anglaises dans l'Inde et dans l'Indo-Chine ; géographie économique, cartes.

3e série. — Jeunes gens et jeunes filles au dessous de seize ans. — Nomenclature des colonies françaises dans chacune des parties du monde, description de l'Indo-Chine, cartes.

4e série. — Jeunes gens et jeunes filles au-dessus de 15 ans. — Géographie physique et politique du Canada. Carte.

4e série. — Jeunes gens et jeunes filles au-dessous de 15 ans. — Suisse. Carte.

5e série. — Jeunes gens et jeunes filles âgés de 11 à 14 ans. — Le département des Ardennes. Description, carte.

6e série. — Jeunes garçons et fillettes âgés de 9 à 11 ans.— Les fleuve de la France et leurs affluents. Carte.

Les résultats de ces différentes compositions ne seront connus que plus tard ; nous publierons en temps voulu, les noms des lauréats.

L'Institut Sévigné. — Par un arrêté en date du 26 juin 1890, M. le préfet du Nord a approuvé le projet d'agrandissement de l'Institut Sévigné voté par le Conseil municipal dans sa séance du 7 février 1890.

Les travaux projetés s'élèvent à la somme de 144,000 fr.

Le parc de Barbieux. — Un arrêté de M. le préfet du Nord, du 26 juin 1890, autorise la ville de Roubaix à exécuter des travaux de terrassement et de plantation au parc de Barbieux.

Le projet de ces travaux, qui a été voté par le conseil municipal le 23 février 1890, s'élève à la somme de 5,000 francs.

Chronique colombophile. — La société colombophile les Voltigeurs de l'Enfle, établie chez le sieur Jules Lequenne, 160, rue de Blanchemaille, rappelle aux amateurs colombophiles du département dans un rayon de 35 kilomètres son magnifique concours général et international sur Orléans, le lundi 14 juillet 1890, à 6 heures du matin. Prix d'honneur 1,000 francs et plusieurs prix d'excellence offerts par M. Emile Moreau, conseiller général et député du Nord, et plusieurs autres amateurs distingués.

Répartition des prix d'honneur par pigeon seul 200 fr. : 1er prix, 50 fr. ; 2e, 45 ; 3e, 40 ; 4e, 35 ; 5e, 30 ; 6e, et 7e, 25 ; du 8e au 14e, 20 ; du 15e au 24e, 15 ; et du 25e au 50e, 10 fr.

Répartition des prix d'honneur par séries, 300 fr., série de 4 pigeons non désignés volant au même pigeonnier, 4 prix de 25 fr. ; série de 3 pigeons, id., 5 prix de 20 fr. ; série de deux pigeons, id., 10 prix de 10 francs.

Chaque pigeon ne pourra obtenir qu'un seul prix d'honneur. Pour les prix d'excellence chaque amateur n'aura le *droit d'inscrire qu'un seul pigeon.*

Mise obligatoire, 2 fr. ; mise facultative, 2 fr. (1 prix par 8 inscriptions). Poule unique et facultive à 0,50 centimes. Poules facultatives de 1, 2, 3, 5, 10 et 20 fr., un prix uniforme par huit inscriptions, reliquat au dernier dans chaque catégorie.

Compte rendu officiel des moulins à constatateurs. Vitesse propre. Bénéfice de parcours. Marque secret par la bague en caoutchouc double (J. Rossot). Constatateur à demi-minute par délégué ou constateur automatique (système Vandenbosche) placé dans un lieu public.

Art. 1er. — L'inscription des pigeons se fera le samedi 12 juillet 1890, de 2 heures à 7 heures du soir très précises.

2° Les amateurs devront, en inscrivant leurs pigeons, déposer leur montre où constateur, pour être mis à l'heure sur le moutre-pièce ; toute montre ou constateur ayant une différence de plus de 5 minutes le lendemain dimanche, à 9 heures du matin, sera rigoureusement refusé, pour ne pouvoir pourra en prendre connaissances de 9 à 11 heures, afin d'en pouvoir au remplacement s'il y a lieu.

3° Des pancartes indicatrices seront placées aux femelles et ne pourront contenir plus de 30 à 35 pigeons. Afin d'éviter les encombrements et pour la bonne marche du concours, les amateurs seront priés de faire inscrire leurs pigeons de bonne heure.

La société informe MM. les amateurs qu'elle organise pour son grand concours d'Orléans du 14 Juillet, un concours spécial de pigeons, le mardi 8 juillet, mise en panier lundi 7 juillet de 4 à 7 heures du soir, mise par pigeon 0,25 c.

Les pigeons seront envoyés par les soins de M. Aubin Veevarts.

Prime gratuite — Voir à la quatrième page la prime offerte par la Photographie Elkan. 1715

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors, indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang ; rien ne vaut le Rob Laroche (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les maux de tête, vertiges, étourdissement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions du corps, lequel l'a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui le demandent. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco *3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6* flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise (Rob), Fanyau ; Bouvier et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneuville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berrier. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

TOURCOING

RÉGLEMENTATION DE LA Journée de travail

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les industriels de la ville par les soins de la mairie de Tourcoing :

Monsieur,

Sur la proposition de l'administration, s'inspirant d'un vœu généralement émis lors des dernières grèves, le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 26 mai dernier, un crédit de 1,000 francs pour l'envoi, à Paris, d'une délégation ouvrière à laquelle se joindrait une délégation de patrons, pour porter aux pouvoirs publics le vœu tout spécial que la réglementation internationale de la journée de travail soit mise à l'étude dans le plus bref délai, et que le gouvernement prenne l'initiative d'une convention avec les autres puissances, qui permette d'en assurer la réduction prochaine.

L'administration municipale et la Chambre de commerce, dont le sentiment à ce sujet s'était, dès le début, manifesté, ont décidé qu'il serait procédé dans les formes usuelles à la désignation des ouvriers appelés à composer la délégation ouvrière.

Les ouvriers majeurs de nationalité française de tous les établissements industriels de la Ville, seront appelés, dans leurs usines respectives, à nommer des mandataires choisis parmi eux, dans la proportion de 4 0/0, pour constituer une Commission qui aura pour objet de désigner, au scrutin, les Membres qui feront partie de la délégation.

Les industries ci-après mentionnées seront chacune représentées dans cette délégation.

1° Le Peignage des laines.

2° La Filature de laine et les ateliers de bonneterie.

3° La Teinturerie et l'Apprêt.

4° La Filature de coton et de lin.

5° Les Tissérands.

6° Les ouvriers de tapis.

7° Les mécaniciens.

En vue d'assurer la régularité de l'élection qui doit avoir lieu, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous renvoyer pour samedi soir au plus tard, dûment rempli, l'état nominatif ci-joint des ouvriers de votre établissement qui seront appelés à y prendre part, afin de pouvoir faire vérifier leur situation au point de vue de la nationalité.

Nous espérons que vous voudrez bien autoriser vos ouvriers à se rendre librement et en assurer la loyale exécution.

Le président de la Chambre de commerce,
Eug. Journain, vice-président.

Le Maire de Tourcoing
V. Hasserbrouq.

Note pour Messieurs les Industriels :

Les listes devront recevoir l'indication des nom, prénoms, âge, profession et domicile des ouvriers francais majeurs, employés dans l'établissement.

Elles seront envoyées au Secrétariat de la Mairie, bureau des élections, au plus tard samedi soir 5 juillet, accompagnées, autant que possible, de la carte d'électeur de chacun des inscrits.

Afin de faciliter le travail de vérification de la nationalité des ouvriers, MM. les patrons sont invités à inscrire sur la carte d'électeur, au crayon bleu ou rouge, le N° d'ordre d'inscription de l'ouvrier sur la liste.

Dès que la capacité électorale de l'ouvrier aura été constatée, les listes seront transmises à MM. les industriels qui sont priés de faire voter, au scrutin secret, dans la journée du jeudi 10 juillet, par les ouvriers reconnus électeurs, un nombre de délégués correspondant à 5 0/0 des inscrits.

Ainsi 25 ouvriers désigneront 1 délégué

de 26 à 50	2	»
de 51 à 75	»	3	»
de 76 à 100	»	4	»
de 101 à 125	»	5	»
de 126 à 150	»	6	»

et ainsi de suite avec augmentation d'un délégué en plus par 25 ouvriers ou fraction de 25 ouvriers.

Le résultat de l'élection sera ensuite communiqué avec la liste des électeurs, au secrétariat de la Mairie, bureau des élections, et MM. les délégués seront convoqués pour une nouvelle réunion qui aura lieu à l'ancienne mairie, le dimanche 13 juillet, afin de désigner parmi eux les 12 délégués chargés de transmettre aux pouvoirs publics la demande de réduction de la journée légale du travail.

La circulaire que nous venons de reproduire a été expédiée jeudi après-midi. Déjà un certain nombre d'industriels se sont conformés à l'invitation qui leur a été adressée et ont adressé la liste de ceux de leurs ouvriers remplissant les conditions requises.

Comité central des industries nationales de la soie et de la laine

« Le Comité central des industries nationales de la soie et de la laine » a tenu, mardi, une réunion importante, sous la présidence de M. Georges Berger, député de la Seine.

Etaient présents : MM. Chavent et Isaac, de Lyon, Jary de St-Chaumond, Giron, de Saint-Etienne, Walmus, de Tourcoing, Roussier, de Wignehies, Léon Legrand, de Paris, Cordonnier, de Roubaix, F. Masurel fils, de Tourcoing, Grandgeorge, de Paris, secrétaire-trésorier, et A. Rieder, secrétaire-rédacteur.

« Messieurs, a dit Georges Berger en ouvrant la séance, nous allons nous occuper des intérêts de deux des industries françaises les plus considérables, les plus expansives ; je vous remercie d'avoir bien voulu me choisir pour diriger le comité qui s'est chargé de leur défense.

Je compte sur votre bienveillance, mais vous pouvez compter aussi sur mon dévouement. Soyez certains que je serai un avocat passionné pour la cause qui vous est chère, car je partage absolument les idées dont vous êtes constitués les défenseurs.

En matière économique j'ai toujours été absolument indépendant, ni protectionniste, ni libre-échangiste. Je suis en réalité un libéral comme en matière politique, et dans la discussion qui s'ouvrira, j'essierai de mettre une digue au courant par trop protectionniste qui tenterait d'englober les matières premières de l'industrie textile avec les produits manufactures, j'essierai en ce sens d'apporter une note modérée au milieu des